



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Protocole sanitaire lycée J. Breil Choisy-le-Roi

Objectif : garantir les conditions optimales de sécurité pour l'ensemble de la communauté éducative tout en permettant l'organisation et le fonctionnement quotidien de l'établissement dans les meilleures conditions possibles.

Il s'appuie et intègre:

- les recommandations du protocole sanitaire de réouverture des établissements secondaires du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse
- du plan de reprise d'activité des établissements et mesures de prévention Covid-19 élaboré par la région Ile-de-France

Toutes les mesures générales de prévention COVID-19 – dites « mesures barrière » - visent à se protéger soi-même et à protéger les autres

Ces mesures générales sont obligatoires et applicables par tous.

Elle concernent:

- toute la communauté éducative,
- toute les personnes et intervenants extérieurs circulant dans les bâtiments,
- toutes les personnes *y compris celles qui auraient déjà contracté le covid 19*, sachant qu'il n'existe à ce jour aucune certitude sur le niveau, ni la durée d'immunité post contamination.

Le respect des mesures barrière relève de la responsabilité individuelle de chacun afin d'assurer la sécurité de tous.

CONTEXTE – MODES DE TRANSMISSION DU COVID-19

Le virus du COVID-19 circule via des gouttelettes contaminées et expulsées quand on tousse, qu'on éternue, qu'on discute.

Le virus se transmet par 3 modes:

- **par voie aérienne entre deux personnes via les postillons** (éternuements, toux, discussion ou pause à moins d'1 mètre...)
- **en se touchant les yeux, la bouche ou le nez avec des mains ayant été en contact avec une surface contaminée** (mains, objet, mouchoirs, poignée de porte...)
- **en mettant un objet contaminé** (verre, goulot de bouteille, stylo, serviette, vêtement, masque...) **en contact direct avec les yeux, la bouche, le nez.**

La peau n'est pas une voie d'entrée du virus, on ne peut donc pas être infecté si on touche une surface contaminée avec ses mains. En revanche si les mains ne sont pas lavées, elles peuvent disséminer le virus sur d'autres objets ou le transmettre en touchant le nez, la bouche ou les yeux.

On peut être porteur du virus COVID-19 sans le savoir car certaines personnes ne développent pas ou peu de symptômes et sont cependant contagieuses.

Les 5 fondamentaux du protocole sanitaire :

- 1) Le nettoyage, désinfection et aération des locaux ;
- 2) Port du masque obligatoire pour les adultes et les élèves ;
- 3) Respect des gestes barrière ;
- 4) La limitation du brassage ;
- 5) La formation, l'information et la communication.

1) Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels

Nettoyage approfondi en 2 étapes: nettoyage avec un détergent usuel ; puis désinfection à l'aide d'un virucide conforme à la norme EN 14476

Nettoyage des sols, chaises, bureaux

Lorsqu'une salle de classe est utilisée par 2 classes différentes, les agents auront 1h entre le changement de classe pour procéder à sa désinfection (dans la mesure du possible)

Nettoyage : les zones sensibles fréquemment touchées par un maximum de personnes (sanitaires, poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, rampes...).La traçabilité des opérations de nettoyage permettant de formaliser dans un document écrit les lieux, la récurrence des passages de nettoyage et les personnes affectées aux zones concernées sera réalisée pour l'ensemble des locaux.

La ventilation des locaux fait partie des mesures préventives relatives au COVID-19 (identification des salles ne pouvant être aérées de manière satisfaisante – minimum 10 à 15 minutes à chaque ventilation). Toutes les salles du lycée satisfont à cette contrainte y compris les sanitaires et les toilettes qui disposent d'une VMC opérationnelle.

Aération de manière renforcée de tous les locaux occupés pendant la journée et notamment les salles de classe et les locaux de restauration selon le rythme suivant: la matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner, le soir pendant le nettoyage des locaux). Les enseignants favoriseront l'ouverture et la fermeture des fenêtres. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

2) Le maintien de la distance physique

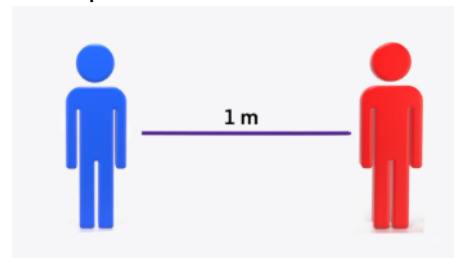
a) objectif

Respecter une distance minimale d'un mètre entre chaque personne en toute circonstance et dans tous les espaces

Ce principe de maintien d'une distance physique d'au moins **1m entre chaque personne** permet d'éviter:

- les contacts directs ;
- une contamination respiratoire ou par « gouttelettes »

Ne pas se serrer la main, ni faire un check, ni faire une accolade, ni s'embrasser



b) Modalités de mise en oeuvre

La mise en œuvre de cette consigne implique notamment:

- La mise en place **d'une signalétique** matérialisant la circulation entrante et sortante pour éviter les croisements dans les espaces de circulation dense (accueil des élèves...)
- La mise en place de **marquage au sol** pour garantir la distance de 1m minimum notamment dans les espaces d'attente (accueil, secrétariat, vie scolaire, restauration, infirmerie...)
- La réorganisation spatiale des espaces collectifs (salles de classes, restauration...) en évitant les face à face, 4m2 par personne, réorganisation du sens de circulation dans le lycée
- Achat de visières de protection pour l'ensemble des personnels
- Les professeurs changeront de salles et les élèves resteront dans une salle dédiée (passage des cours si possible en séance de 2 heures)

3) L'application des gestes barrière

- Affiches prévention destinées à toute la communauté éducative dans les espaces communs, toilettes, vestiaires.
- Utilisation de vidéos de démonstration et passage de l'infirmière dans les salles de classe.
- Ils doivent faire l'objet d'une sensibilisation et d'une approche pédagogique adaptées aux élèves



✓ Le protocole de lavage des mains

- L'affichage dans les toilettes et si possible au niveau des bornes de gel hydro alcoolique des protocoles de lavage de mains (quand et comment se laver les mains ?) Un flacon de gel hydro alcoolique sera installé dans chaque salle de classe.
- Le contrôle régulier dans la journée du bon approvisionnement des toilettes en savon et essuies mains.
- L'information auprès des élèves, enseignants, personnels des personnes à contacter si l'on observe un problème d'approvisionnement dans la journée (l'information devra être écrite et affichée).
- Affichage dans les toilettes d'une interdiction de boire aux robinets

✓ Le port du masque

- Les masques permettent d'éviter la diffusion du virus par projection de postillons via des personnes qui pourraient en être porteuses sans symptômes mais pour autant contagieuses.
- Il est également une protection supplémentaire contre les postillons notamment en cas d'impossibilité de respecter la distance physique.
- Le lycée fournira des masques aux élèves qui n'en disposeront pas. Prévoir des contenants pour les masques usagers

4) La limitation du brassage des élèves

- Limitation des croisements entre les classes et les niveaux, attribution d'une salle à chaque classe en dehors des salles spécialisés et des ateliers, dans la mesure du possible
- Stabilité des classes et des groupes d'élèves, maintenir les portes intérieures en position ouverte pour éviter les points de contact (lorsque cela est possible)
- Organisation des journées et des activités scolaires adaptées.
- Concernant l'organisation des vestiaires, possibilité de se changer dans les ateliers pour les garçons et dans les vestiaires pour les filles
- Pour la demi-pension, installation de tables en quinconce (2 par table) et d'un sens de circulation permettant d'espacer d'1 m les élèves. Les flux et la densité des élèves sont organisés de manière à ce que les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) déjeunent ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Un planning de passage est organisé par classe

✓ Enseignements spécifiques

- Certains cours dit spécifiques auront lieu dans des salles prévues à cet effet (construction, arts appliqués, sciences physiques) surtout quand il y aura 2 heures de cours d'affilé voire des blocs de 3 ou 4h

5) La formation, l'information et la communication

- Les personnels - diffusion du compte-rendu

- Les parents et les élèves recevront l'information sur l'ensemble des mesures prises quelques jours avant la mise en œuvre par le biais du site internet dès le 4 novembre 2020 pour une mise en application le 9 novembre 2020